UICN | Comité Français

RECOMMANDATIONS

POUR UNE FUTURE DÉCLINAISON DU CONCEPT D'AMCEZ EN FRANCE

Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone

Document de synthèse du rapport d'étude complet du Comité français de l'UICN

Rédaction : Laure Debeir et Anna Stier,
sous la coordination de Sébastien Moncorps.

Réalisation graphique : Caroline Rampon
www.laptitefabrikdecom.fr

Photos de couverture : © Anna Stier © iStock

Ce projet a été réalisé avec le soutien financier de :

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

© A. Stier

Le Comité français de l'UICN a réalisé une étude pour explorer le concept d'**AMCEZ** dans l'optique de proposer des recommandations pour leur déploiement en France, prévu par la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030.

Cette synthèse, issue d'un rapport complet du Comité français de l'UICN, a pour objectif de faciliter la compréhension et la mise en œuvre du concept d'**AMCEZ** et de présenter les principaux résultats de cette démarche exploratoire. Elle propose ainsi :

- d'expliquer le concept d'**AMCEZ**, ses origines et ses objectifs
- des retours d'expérience inspirants d'autres pays qui ont reconnu des **AMCEZ** ou réfléchi à leur déclinaison
- de se faire le relai de témoignages d'experts internationaux et nationaux sur les bénéfices et les points de vigilance pour adapter et mettre en œuvre le dispositif
- de présenter un extrait des recommandations du Comité français de l'UICN pour un déploiement futur du dispositif en France

Il ne s'agit pas ici de présenter une méthodologie clé en main pour l'application du concept en France, mais bien de restituer l'élaboration de pistes et de conseils coconstruits grâce à l'application d'une méthodologie participative et à l'implication des experts du Comité français de l'UICN et de ses partenaires.

Le rapport d'étude complet est téléchargeable sur la page Aires Protégées du site internet du Comité français de l'UICN.

D'où viennent les AMCEZ ?

Apparues pour la première fois à Nagoya lors de la conférence de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de 2010, les « autres mesures de conservation efficace par zone » ou **AMCEZ** ont été intégrées, aux côtés des réseaux d'aires protégées, à l'Objectif 11 d'Aichi visant la conservation d'au moins 17 % d'espaces terrestres et de 10 % d'espaces côtiers et marins d'ici 2020. Cet objectif proposait également des critères de qualité de la conservation de ces espaces qui doivent être représentatifs, connectés, efficaces, situés sur des zones importantes pour la biodiversité et gérés de manière équitable. **L'emphase sur la gestion, l'efficacité et l'équité, démontre que l'objectif vise autant la cible surfacique que les manières de l'atteindre : la qualité est devenue un point clef.**

> **Leur définition actuelle a été adoptée lors de la COP 14 sur la Biodiversité de 2018 et l'UICN a élaboré puis publié en 2019, un guide ayant pour objectif d'aider les Parties à comprendre le concept et à le décliner.**

Cependant, le terme d'**AMCEZ** n'avait à cet instant pas de définition officielle ni d'analyse de ce qu'il pouvait représenter. La CDB a alors sollicité l'appui technique de l'UICN à travers sa commission mondiale sur les aires protégées, qui a créé un groupe de travail spécifique sur les **AMCEZ** en 2015. Son objectif était de contribuer aux débats de la CDB, de proposer une définition et des lignes directrices. Leur définition actuelle a été adoptée lors de la COP 14 sur la Biodiversité de 2018 et l'UICN a élaboré puis publié en 2019, un guide[1] ayant pour objectif d'aider les Parties à comprendre le concept et à le décliner.

1. Retrouvez le guide en ligne à l'adresse suivante : https://portals.iucn.org/library/node/49125

Qu'est-ce qu'une AMCEZ ou aire conservée ?

Selon la définition officielle adoptée à la CDB lors de la COP 14 en 2018, dans sa Décision 14/8, une **AMCEZ** est :

Une zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.

Cette définition est structurée en 4 parties, dont chacune est reprise par un critère d'identification :

A. l'aire n'est actuellement ni reconnue ni signalée comme aire protégée ;

B. elle fait l'objet d'une gouvernance et d'une gestion ;

C. elle contribue de manière efficace et durable à la conservation *in situ* de la biodiversité ;

D. elle contribue, lorsque des fonctions et services écosystémiques importants pour la zone ou des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques ou autres pertinentes localement sont présents, à leur conservation durable.

> **Les AMCEZ sont donc le résultat d'un processus de reconnaissance d'espaces existants dont la gestion assure la conservation de la nature indépendamment de leurs objectifs de création, en complémentarité des aires protégées qui sont, elles, créées dans l'objectif de conserver la nature.**

Quels sont les objectifs internationaux et nationaux en matière de reconnaissance d'AMCEZ ?

Les AMCEZ rapportées aujourd'hui dans la Base Mondiale des Aires Protégées sont au nombre de 775, déclinées dans 9 pays.

Protected Planet, IUCN-UNEP/WCPC juin 2022[2]

DANS LE MONDE

Les **AMCEZ** pourront contribuer à l'atteinte de la Cible 2 du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 de la CDB en cours de négociation à la COP 15.

EN EUROPE

La stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 stipule que les **AMCEZ** contribueront aux objectifs de conservation de 30 % des terres et de 30 % des mers d'ici à 2030 aux côtés des aires protégées.

EN FRANCE

La Stratégie Nationale pour les Aires Protégées à l'horizon 2030, déclinée en Plans d'actions, considère dans la mesure 4 de son 1er objectif qui consiste à *Reconnaître et mobiliser les outils qui contribuent à la cohérence du réseau d'aires protégées* que les **AMCEZ** doivent être reconnues et soutenues pour leurs contributions. La 1ère action en lien avec cette mesure prévue par le plan d'actions 2021-2023 prévoit une analyse au niveau national qui « s'appuiera sur des études de cas précises » et un « parangonnage au niveau international ». **C'est dans ce cadre qu'a été menée cette étude du Comité français de l'UICN, avec pour objectif de proposer d'avancer sur cette action.**

2. https://www.protectedplanet.net/en/thematic-areas/wdpa?tab=WDPA

Pourquoi reconnaître des AMCEZ alors que les aires protégées existent déjà ?

1. POUR RÉPONDRE AUX ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX DE LA FRANCE

De manière générale, les Etats membres de la CDB s'intéressent de plus en plus au sujet et des fonds sont levés pour des expérimentations par des ONG ou des institutions dans plusieurs pays. Les **AMCEZ** figurent aussi à nouveau dans le projet de cadre d'action post-2020 de la CDB. Les acteurs rencontrés sont unanimes sur l'engouement suscité par l'émergence du concept. Répondre à l'engagement de la France, en s'inspirant des expérimentations faites ailleurs, tout en se donnant le temps et les moyens nécessaires pour créer des procédures d'indentification et d'évaluation appropriées, pourrait favoriser une déclinaison pertinente au niveau national et améliorer la connaissance de l'existant et l'atteinte des objectifs en termes de conservation, au niveau national et international.

2. OFFRIR DE LA RECONNAISSANCE À DE NOUVEAUX SITES ET ACTEURS

Ce type d'approche peut permettre de donner de la reconnaissance à des acteurs qui ne font pas encore partie de la communauté de la conservation et à des sites qui contribuent concrètement à la conservation et qui mériteraient d'être comptabilisés dans les efforts pour atteindre des objectifs de conservation aux échelles nationales et internationales. Cette reconnaissance peut entraîner une meilleure mobilisation autour de la biodiversité en général et favoriser les bonnes pratiques.

3. AMÉLIORER LA COHÉRENCE DES RÉSEAUX DE CONSERVATION EN Y INTÉGRANT LES AMCEZ

- D'une part, par la diversification des modes de gestion, de gouvernance et des typologies d'espaces que les **AMCEZ** peuvent représenter : reconnues stratégiquement en complément du réseau d'aires protégées à l'échelle des territoires, les **AMCEZ** pourraient contribuer à la création de systèmes de conservation plus efficaces, mais également plus résilients aux changements (climatiques, politiques et socio-économiques).
- D'autre part, l'intégration de nouveaux acteurs dans une communauté de professionnels de la conservation favoriserait les échanges, les apprentissages mutuels et montées en compétences.

Quels processus d'adaptation et procédures de reconnaissance cela nécessiterait-t-il de créer ?

LA MISE EN ŒUVRE DES AMCEZ NÉCESSITE :

1. Dans un premier temps, de décliner un processus d'adaptation et sa gouvernance aux contextes nationaux français, regroupant les actions dans le temps pour organiser les futures procédures de reconnaissance des AMCEZ.

2. Ensuite, de mettre en place les procédures décidées ci-avant et leurs outils qui guideront les différentes phases relatives à l'identification, l'évaluation, la reconnaissance et la comptabilisation des AMCEZ en France. Le schéma ci-contre propose d'organiser ces différentes étapes.

© A. Stier

Recommandations pour une future déclinaison du concept d'AMCEZ en France

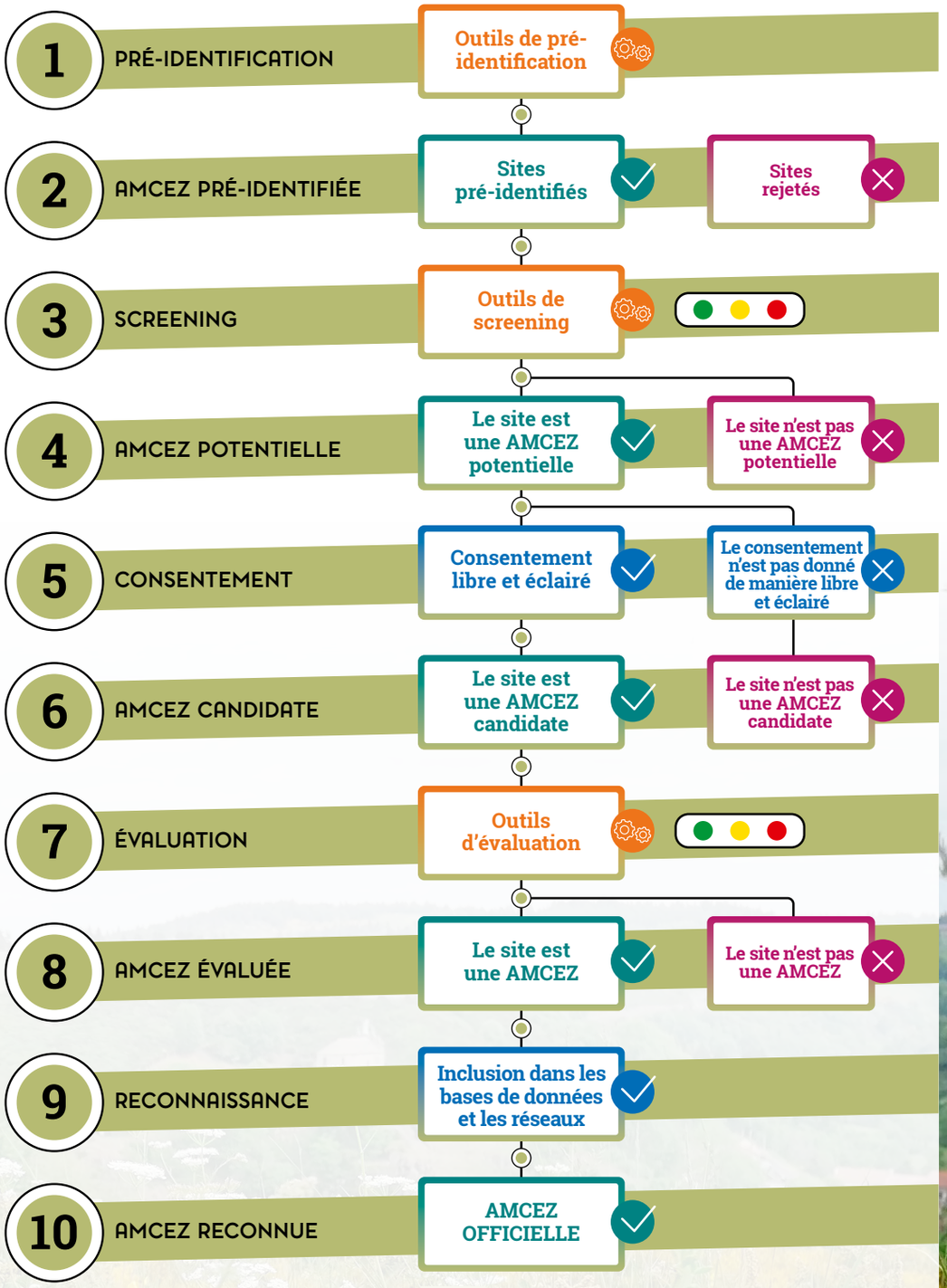

De quelles expériences d'autres pays la France pourrait-elle s'inspirer pour décliner le concept d'AMCEZ ?

CANADA

OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DES AMCEZ

- Promouvoir l'uniformité et la transparence dans la désignation et la déclaration des sites qui contribuent à la conservation des milieux terrestres et aquatiques d'eau douce
- Déterminer si les sites de conservation satisfont aux critères de déclaration de l'objectif n° 1 du Canada (quasi identique à l'objectif 11 d'Aichi) et les comptabiliser

EXPÉRIENCES INSPIRANTES

1. **L'inclusion des peuples autochtones et l'intégration d'outils et démarches issues de différentes perspectives**

   Lors du processus d'adaptation des **AMCEZ** au contexte canadien, les Peuples autochtones ont organisé leur propre travail au sein du Cercle autochtone d'experts, et ont également siégé dans d'autres Comités nationaux responsables de la déclinaison du dispositif. La démarche s'est à la fois basée sur la science et des démarches participatives, et a intégré les savoir-faire des communautés locales autochtones.

2. **L'articulation continue entre aires protégées et AMCEZ**

   Une des forces des procédures et outils canadiens est d'être *conçus pour* et *utilisés dans* le cadre d'un système global de conservation de la biodiversité, articulant à toutes les étapes les aires protégées et les **AMCEZ** au sein de standards et normes nationales. Pour exemple, le Canada a développé un outil dédié à la différenciation entre aire protégée et **AMCEZ**.

3. **L'évolution continue des outils avec des mises à jour et modifications régulières**

   L'évolution possible des outils tous les 1,5 ans fait partie des forces du système canadien. Des discussions permettent de proposer des modifications et d'améliorer les méthodes et outils, et l'absence de législation permet la flexibilité nécessaire pour pouvoir les opérer.

De quelles expériences d'autres pays la France pourrait-elle s'inspirer pour décliner le concept d'AMCEZ ?

COLOMBIE

OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DES AMCEZ

- Donner une visibilité et une opportunité de renforcement de capacité aux initiatives locales existantes et demandeuses d'une reconnaissance, du secteur public et privé, notamment les communautés locales, indigènes, afro-descendantes et paysannes
- Mettre en valeur la contribution de ces sites aux objectifs de conservation nationaux et mondiaux fixés pour les années 2030 et 2050

EXPÉRIENCES INSPIRANTES

1. **La combinaison d'une approche descendante et ascendante**

   Une des forces du projet d'adaptation a été d'organiser des ateliers de travail avec des experts nationaux et de choisir des études de cas, sur la base desquelles ont pu être créées des méthodes et outils adaptés.

2. **Une approche participative et inclusive dans la gouvernance, et basée sur l'expérience de terrain de sites**

   Le projet d'adaptation a été mené par un quatuor d'organismes avec le soutien de l'Etat. L'approche participative a été menée non seulement dans des ateliers de travail nationaux, mais également avec les gestionnaires et autorités de gouvernance des sites d'études, les outils et méthodes résultants étant basés sur des expériences de terrain.

3. **Une méthode d'évaluation simple et autonome**

   L'évaluation conduisant à la reconnaissance éventuelle en **AMCEZ** est réalisée par les autorités de gestion des sites elles-mêmes sur la base de formulaires simplifiés.

4. **Une méthode d'évaluation comme outil de diagnostic et de renforcement des sites**

   L'évaluation est conçue de manière à susciter le questionnement et l'analyse. Par ailleurs, elle peut servir de diagnostic initial pour la conception de plans de renforcement de capacités et d'actions futures, que le site choisisse ou non d'entrer dans une procédure de reconnaissance **AMCEZ**.

De quelles expériences d'autres pays la France pourrait-elle s'inspirer pour décliner le concept d'AMCEZ ?

AFRIQUE DU SUD

OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DES AMCEZ

- Institutionaliser les **AMCEZ** en les alignant aux politiques et pratiques existantes
- Intégrer les **AMCEZ** aux cadres existants
- Utiliser les **AMCEZ** pour améliorer les politiques et pratiques existantes

EXPÉRIENCES INSPIRANTES

1. Une approche stratégique en termes de conservation de la biodiversité pour la pré-identification des AMCEZ

Une des forces de ce projet d'adaptation a été de mettre l'accent sur une approche géographique dans une perspective de priorités de conservation pour garantir une valeur de biodiversité, une fonctionnalité et une connectivité des espaces. Ceci a permis d'assurer l'efficience des moyens injectés et de garantir une facilité de compréhension et d'appropriation de la part des parties prenantes.

2. Une approche de complémentarité avec les outils et politiques existants

Le travail d'analyse de l'alignement et intégration potentielles des **AMCEZ** avec les cadres législatifs et pratiques existants a permis de garantir la pertinence des procédures développées et également de faciliter compréhension et appropriation par les parties prenantes. En bref, d'expliciter « à quoi ça sert ».

Recommandations pour une future déclinaison du concept d'AMCEZ en France

De quelles expériences d'autres pays la France pourrait-elle s'inspirer pour décliner le concept d'AMCEZ ?

MALAISIE

OBJECTIFS DE DÉPLOIEMENT DES AMCEZ

- Soutenir les engagements nationaux et internationaux de la Malaisie
- Renforcer le système de conservation *in situ* malaisien

EXPÉRIENCES INSPIRANTES

1. Un focus sur l'analyse des politiques et législations existantes

La Malaisie a dédié des fonds pour réaliser une analyse légale et juridique préalable à la déclinaison des **AMCEZ** qui est en cours actuellement. Le cadre qui sera proposé sera ainsi mieux intégré dans les Lois et Règlements du pays.

2. Une étude basée fortement sur des expérimentations de sites

La Malaisie a choisi de lancer un appel à candidatures national ouvert pour tester les méthodologies sur des sites. Les sites ainsi choisis ont ensuite été suivis et évalués individuellement. Les recommandations résultantes proviennent donc principalement de tests de terrain avec différents types de gestionnaires et d'autorités de gouvernance.

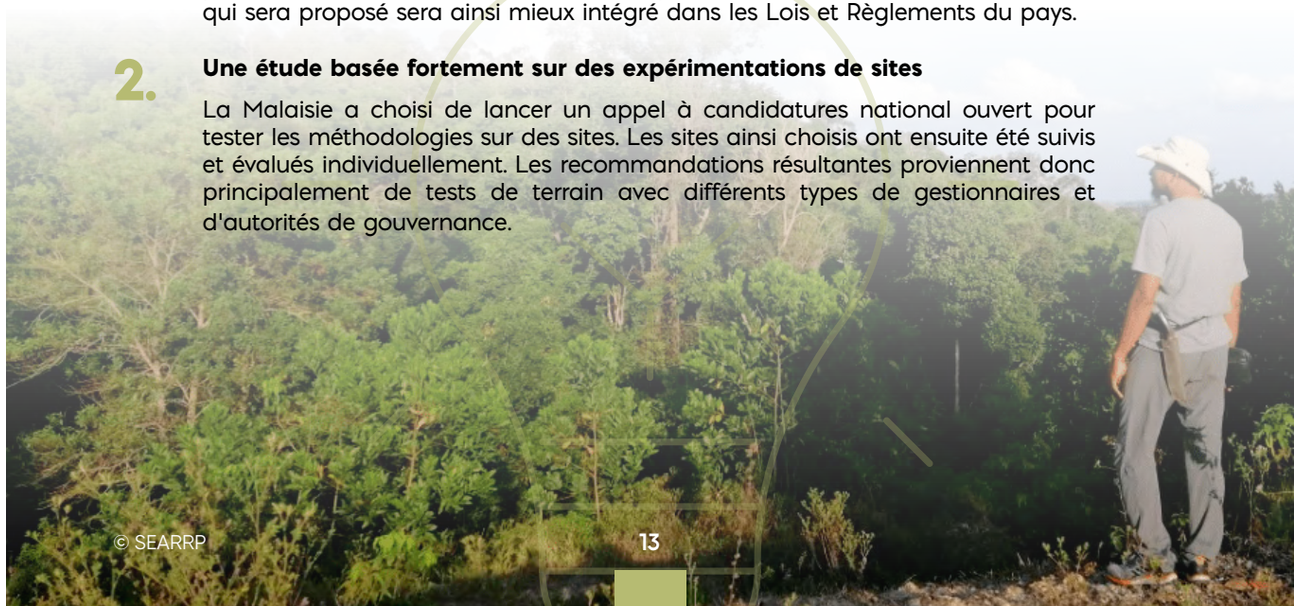

© SEARRP

QUELQUES RECOMMANDATIONS CLEFS DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN POUR DÉPLOYER LES AMCEZ EN FRANCE

1 QUELS PRINCIPES DIRECTEURS APPLIQUER POUR TOUT TRAVAIL D'ADAPTATION OU DE MISE EN ŒUVRE DES AMCEZ EN FRANCE ?

SE FIXER DES OBJECTIFS AMBITIEUX

POURQUOI ?
Pour éviter le risque de ne pas se donner les moyens nécessaires et de ne pas être suffisamment inclusif.

COMMENT ?
En pensant leur articulation avec les aires protégées dès le départ. En se donnant des objectifs de cohérence/efficacité, non surfaciques.

LÂCHER PRISE SUR LES MÉTHODES CONSERVATIONNISTES

POURQUOI ?
Car les autorités de gouvernance d'AMCEZ ne sont pas forcément issues du monde de la conservation.

COMMENT ?
En permettant l'intégration de nouvelles méthodes et outils non issus du monde de la conservation apportant des plus-values.

PRÉ-IDENTIFIER LES ACTEURS À INCLURE DANS LA GOUVERNANCE POUR TOUTE ACTION

POURQUOI ?
Pour assurer la représentativité de toutes les parties prenantes. Pour jeter les bases d'une gouvernance explicitée, partagée et adoptée.

COMMENT ?
En identifiant pour chaque action, les parties prenantes à inclure, la gouvernance à mettre en place et l'organisation des actions.

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DE MANIÈRE PLURIDISCIPLINAIRE

POURQUOI ?
Pour que les procédures fonctionnent pour tous. Pour intégrer les dimensions socioéconomiques et conservatoires des AMCEZ.

COMMENT ?
En croisant les expertises des autorités de gouvernance des sites multiples, du monde académique et de la conservation en particulier.

CRÉER UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ASCENDANTE, TRANSPARENTE, ÉQUITABLE

POURQUOI ?
Pour éviter des procédures inappropriées. Pour créer des liens de confiance et de compréhension mutuelle des enjeux. Pour rendre visibles et impliquer des acteurs nouveaux pour la conservation.

COMMENT ?
En suivant les principes de démarches participatives et en s'inspirant des ouvrages de référence. En créant des espaces de dialogue multi-acteurs et représentatifs. En faisant appel à des acteurs « intermédiaires ».

Recommandations pour une future déclinaison du concept d'AMCEZ en France

QUELQUES RECOMMANDATIONS CLEFS DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN POUR DÉPLOYER LES AMCEZ EN FRANCE

2 QUELLES ÉTAPES IMPORTANTES APPLIQUER DÈS LES PREMIÈRES PHASES DU PROCESSUS D'ADAPTATION ?

FAIRE UNE ANALYSE LÉGISLATIVE ET/OU UN RECENSEMENT DES DÉSIGNATIONS EXISTANTES EN LIEN AVEC LES AIRES PROTÉGÉES

POURQUOI ?
Pour explorer les cadres légaux les plus appropriés pour accueillir la politique AMCEZ. Pour explorer les questions de recouvrement et de complétude avec les aires protégées. Pour faciliter la phase de test de départ.

COMMENT ?
En effectuant des analyses stratégiques géographiques, de gouvernance, de modes de gestion. En élaborant une liste consolidée de catégories de sites potentiellement AMCEZ à tester ensuite au cas par cas et site par site.

EXPÉRIMENTER PAR ÉTUDES DE CAS

POURQUOI ?
Pour faire émerger des problématiques concrètes. Pour confronter la théorie au terrain, voire la faire émerger du terrain.

COMMENT ?
En s'inspirant d'une liste de désignations existantes possiblement intéressantes. En répartissant les études de cas sur la diversité des cas de figure. En choisissant les études de cas opportunes à court et moyen terme.

ASSOCIER LES ÉCHELONS NATIONAL ET LOCAL

POURQUOI ?
Parce-que certains aspects ne peuvent être adressés qu'à un niveau local, mais qu'une cohérence nationale est nécessaire.

COMMENT ?
En identifiant quelles phases du processus adresser à quel échelon. En prenant comme point de départ les contraintes et besoins du terrain. En faisant un focus sur les territoires ultramarins.

ELABORER DES MÉTHODES OU LIGNES DIRECTRICES ADAPTÉES PAR NIVEAUX TERRITORIAUX OU TYPOLOGIES DE SITES

POURQUOI ?
Parce-que certains cas de figure nécessiteront peut-être des adaptations.

COMMENT ?
En travaillant par typologies de sites, par milieux géographiques (mer, continent), par territoire.

© J. Heuret

QUELQUES RECOMMANDATIONS CLEFS DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN POUR DÉPLOYER LES AMCEZ EN FRANCE

3 COMMENT DÉCLINER LES DIFFÉRENTES PHASES DES PROCÉDURES DE RECONNAISSANCES D'AMCEZ ?

PENSER UN SOUTIEN TECHNIQUE QUI HARMONISE ET FAIT MONTER EN COMPÉTENCE LES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

POURQUOI ?
Parce-qu'une montée en compétences des personnes responsables garantit une certaine harmonisation des pratiques.

COMMENT ?
En créant une procédure de soutien des sites reconnus sur la base de leurs moyens et difficultés.

POUR LA PRÉ-IDENTIFICATION, PRIORISER LES SITES MENACÉS, ÉCOSYSTÈMES INTACTS, ZONES DE CONNECTIVITÉ, SITES CULTURELS ET GÉRÉS PAR DES COMMUNAUTÉS LOCALES

POURQUOI ?
Parce-que la reconnaissance en AMCEZ peut agir comme une « couche de protection » de manière indirecte, propre à renforcer certains modes de gouvernance ou typologies menacées.

COMMENT ?
En élaborant un outil de pré-identification permettant leur prise en compte de manière prioritaire.

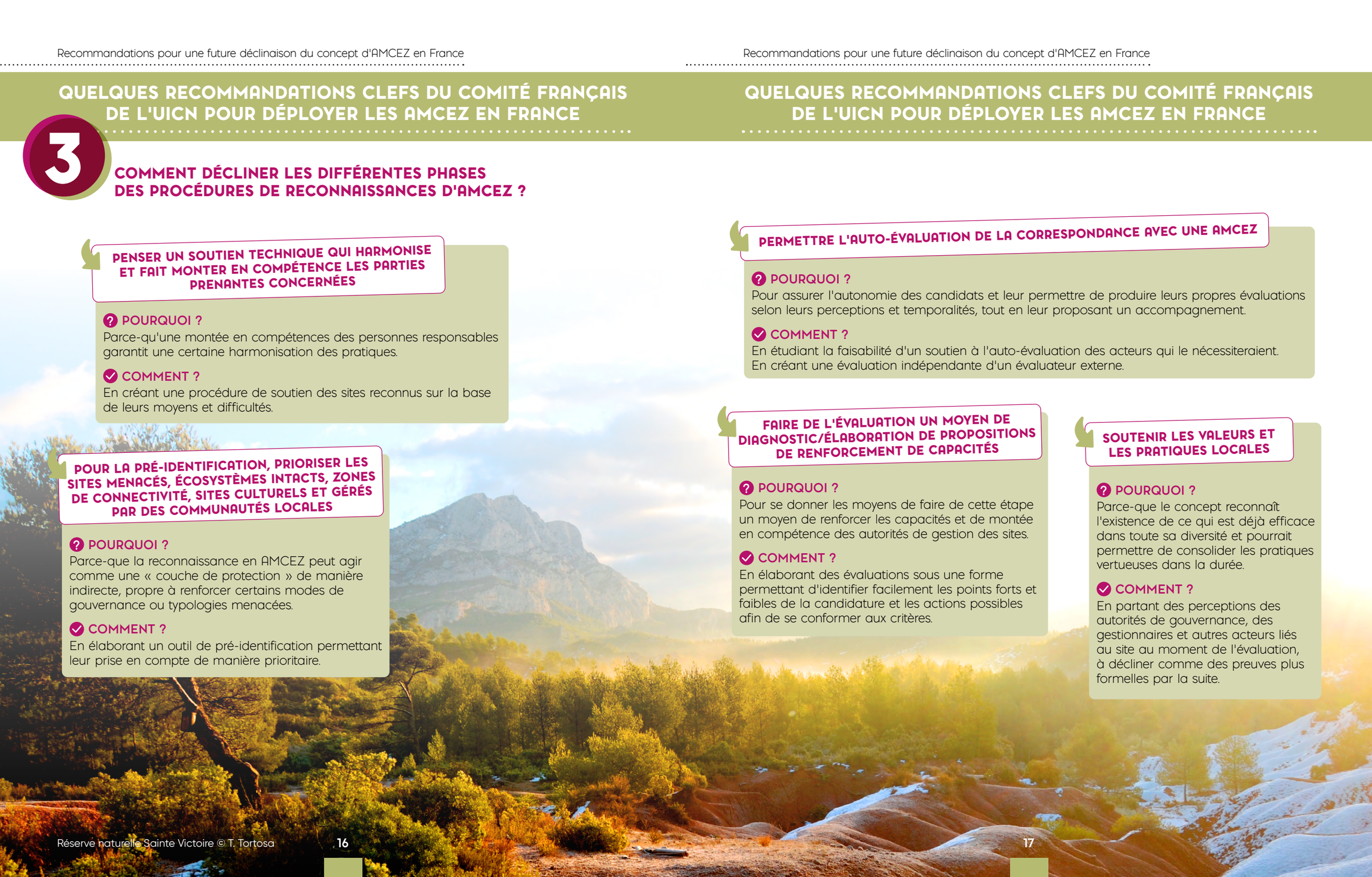

Réserve naturelle Sainte Victoire © T. Tortosa

Recommandations pour une future déclinaison du concept d'AMCEZ en France

QUELQUES RECOMMANDATIONS CLEFS DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN POUR DÉPLOYER LES AMCEZ EN FRANCE

PERMETTRE L'AUTO-ÉVALUATION DE LA CORRESPONDANCE AVEC UNE AMCEZ

POURQUOI ?
Pour assurer l'autonomie des candidats et leur permettre de produire leurs propres évaluations selon leurs perceptions et temporalités, tout en leur proposant un accompagnement.

COMMENT ?
En étudiant la faisabilité d'un soutien à l'auto-évaluation des acteurs qui le nécessiteraient.
En créant une évaluation indépendante d'un évaluateur externe.

FAIRE DE L'ÉVALUATION UN MOYEN DE DIAGNOSTIC/ÉLABORATION DE PROPOSITIONS DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS

POURQUOI ?
Pour se donner les moyens de faire de cette étape un moyen de renforcer les capacités et de montée en compétence des autorités de gestion des sites.

COMMENT ?
En élaborant des évaluations sous une forme permettant d'identifier facilement les points forts et faibles de la candidature et les actions possibles afin de se conformer aux critères.

SOUTENIR LES VALEURS ET LES PRATIQUES LOCALES

POURQUOI ?
Parce-que le concept reconnaît l'existence de ce qui est déjà efficace dans toute sa diversité et pourrait permettre de consolider les pratiques vertueuses dans la durée.

COMMENT ?
En partant des perceptions des autorités de gouvernance, des gestionnaires et autres acteurs liés au site au moment de l'évaluation, à décliner comme des preuves plus formelles par la suite.

Quels sont les enseignements tirés des 4 études de cas testées en France ?

Afin de tester ces recommandations et propositions, le Comité français de l'UICN a appliqué la définition, les critères et certains outils à **4 catégories de sites français**. Il ne s'agissait pas ici de reconnaitre ou non des **AMCEZ**, mais bien de proposer un travail préalable dans le cadre de certaines situations (loin d'être exhaustives ni représentatives de la diversité des situations), afin d'inspirer de futures actions sur le sujet.

1. LES UNITÉS CONSERVATOIRES DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES (UCG)

Les UCG, sont gérées et protégées de manière à conserver les ressources génétiques forestières qui sont définies comme étant *des matériaux transmissibles entretenus au sein des espèces d'arbres et de plantes ligneuses ou entre ces espèces, qui possèdent une valeur économique, environnementale, scientifique ou sociétale actuelle ou potentielle.*

Au regard de leurs caractéristiques et de la démarche actuelle visant à reconnaître les UCG comme des aires protégées de catégorie IV de l'UICN, il n'a pas paru pertinent d'explorer davantage la possible correspondance de certains sites avec une **AMCEZ**.

2. LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE)

Les ORE sont des contrats créés par la loi sur la Biodiversité de 2016 permettant à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à ce bien en mettant en oeuvre des actions en faveur de la biodiversité.

Pour cette typologie d'outils, les **AMCEZ** n'ont a priori pas paru pertinentes pour le moment. Ce dispositif étant déjà engagé dans une optique de reconnaissance en tant qu'aire protégée au cas par cas, il n'est pas envisagé d'explorer la correspondance **AMCEZ** à ce stade.

3. LES CANTONNEMENTS DE PÊCHE

Les cantonnements de pêches sont des zones délimitées en mer à l'intérieur desquelles une restriction de pêche est mise en place afin de protéger une ou plusieurs espèces. Ils sont définis par arrêté ministériel et pensés avec les professionnels de la pêche.

L'étude de cas a été réalisée sur le cantonnement de Paimpol - La Horaine, situé en grande partie à l'extérieur d'un espace protégé.
Un outil de screening pensé pour l'occasion a été testé sur ce site (les outils de « screening » sont des passages au crible simplifiés de sites ou de catégories de sites au regard des grands critères **AMCEZ**). Les résultats de ce screening ont démontré une correspondance potentielle de ce cantonnement avec une **AMCEZ**.

4. LES SECTIONS DE COMMUNES

Une section de commune représente toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune. Il s'agit d'une jouissance et d'une gestion collective dont l'origine est antérieure à la révolution française. Les sections de commune peuvent être gérées directement par les communes ou par des commissions syndicales représentées par les sectionaux.

L'étude de cas a concerné l'évaluation du site de la section de commune de Cheylard l'Evêque, dans le Massif central. La méthodologie d'évaluation utilisée a repris des éléments issus des expériences de la Malaisie (visite de site), de la Colombie (outils participatifs d'auto-évaluation), du Canada (formulation de phrases de réponse de l'alignement du site aux 4 critères) et d'Afrique du Sud (utilisation de résultats visuels en feux tricolores). L'expérience a été relativement concluante, cette section de Commune pourrait correspondre à une **AMCEZ** d'après l'auto-évaluation des participants.

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union internationale pour la conservation de la nature en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 67 organismes membres et un réseau de plus de 250 experts rassemblés au sein de commissions thématiques et de groupes de travail.

Par cette composition mixte associant également les collectivités locales et les entreprises, le Comité français de l'UICN est une plateforme unique de dialogue, d'expertise, et d'action sur les enjeux de la biodiversité.

UICN | Comité Français

COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN
259-261 rue de Paris - 93100 Montreuil
Tél. : 01 47 07 78 58
E-mail : uicn@uicn.fr
www.uicn.fr